



Restructurations, suppressions d'emplois, compte rendu du CTL du 17 janvier 2017

Ce CTL était à bien des titres exceptionnel. Il comportait à son ordre du jour huit restructurations et le « plan emploi » 2017, points que la direction avait été contrainte de retirer du sommaire du précédent CTL pour non respect des procédures.

Mais la direction a choisi le passage en force.

Les deux jours précédant le CT, les 13 et 16 janvier, sur deux journées pleines, le CHS s'est réuni pour examiner les mêmes sujets. Ce CTL du 17 janvier a lui-même duré une journée entière. Tout cela explique la longueur particulière de ce compte rendu.

En début de séance la CGT a lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le président,

Ce CTL est convoqué sur un ensemble de restructurations avec effet au 1/09/2017 et sur le « plan emploi » 2017.

À de multiples reprises les agents et les organisations syndicales vous ont fait part de leur opposition à ces restructurations et suppressions d'emplois qui constituent autant de nouvelles dégradations des conditions de travail et des missions.

Le 13 décembre dernier plus de 50 collègues reçus en délégation, porteurs de pétitions de leurs services, ont exposé les conséquences destructrices de vos projets.

Vous avez convoqué le CHSCT le 6 janvier. La totalité des représentants du personnel vous a demandé la tenue d'un groupe de travail sur les sujets inscrits à l'ordre du jour.

Alors que ce groupe de travail était de droit, vous avez décidé de passer outre en reconvoquant le CHS le 13 janvier. Ce CHS reconvoqué dans l'urgence s'est réuni deux journées entières, les 13 et 16 janvier.

Sur chacune des restructurations projetées le CHS a constaté qu'il n'était pas en capacité d'émettre un avis éclairé : documents transmis hors délai, plans souvent inexacts, absence d'avis préalable du médecin de prévention, de l'inspecteur Santé Sécurité au Travail, d'un ergonomiste, absence de consultation des collègues concernés.

Ce CTL n'est d'ailleurs pas informé officiellement de la position prise par le CHS.

Malgré l'opposition des agents et de l'ensemble des organisations syndicales, vous entendez maintenir les restructurations projetées quitte à ignorer les procédures de consultation du CHS et du CTL prévues par les textes.

En toute logique le CTL ne devrait être convoqué qu'après communication écrite de la position du CHS.

Toutes les missions de la DGFIP sont touchées : contrôle, assiette, recouvrement, foncier, comptabilité publique, enregistrement.

Pour les agents cela se traduira par une nouvelle aggravation des conditions de travail et dans certains cas des conditions d'installation reflétant une désorganisation sans précédent des services.

C'est pourquoi nous renouvelons notre demande de retrait des restructurations et suppressions d'emplois présentées.

La direction ayant refusé de retirer ses projets, les points suivants ont été examinés :

Fusion des SPF et des pôles enregistrement de Nanterre et Neuilly

La direction a décidé la création d'un SPFE (Service de Publicité Foncière et de l'Enregistrement) à Nanterre, par fusion des SPF (Services de Publicité Foncière) de Nanterre 1, 2 et 3 et des pôles enregistrement de Nanterre et Neuilly.

Cette création s'effectuera en deux étapes : le 1er septembre 2017, création du SPFE par fusion du SPF de Nanterre 3 et des pôles enregistrement de Nanterre et Neuilly ; au 1er semestre 2018, fusion du SPFE et des SPF de Nanterre 1 et 2 .

Au passage un emploi A est supprimé au pôle enregistrement de Nanterre au titre du « plan emploi 2017 ». Un emploi B est également supprimé au SIE de Neuilly.

L'accueil « unique » sera confié à des agents affectés à l'enregistrement. L'ensemble de l'accueil sur Tivoli sera « repensé ». Une réflexion est engagée pour mettre en place une caisse sans numéraire.

La délégation CGT a rappelé que les services appelés à fusionner connaissent déjà des charges importantes et des difficultés ; la fusion dans un contexte de suppressions d'emplois n'arrangera rien. Notre délégation a demandé que la direction respecte les différences de métiers. Réponse : à ce stade il s'agit d'un

adossement mais avec le temps la mutualisation émergera.

Après la perte du régime indemnitaire pour les agents des SPF et dans le contexte persistant des suppressions d'emplois, la polyvalence se profile.

Devinette : de l'administration ou des agents, qui est le perdant ?

Vote : unanimité contre des élus du personnel (CGT, Solidaires, FO, CFDT).

Ce vote négatif, comme tous les suivants exprimés lors de cette séance, est motivé à la fois par l'opposition sur le fond et le fait que le CTL n'ait pas disposé de l'avis « éclairé » du CHSCT (Comité d'Hygiène et Sécurité Conditions de Travail). En effet ce dernier, réuni en urgence les jours précédents, a adopté unanimement sur chacune des restructurations une délibération par laquelle il s'estime placé par la direction dans l'incapacité d'émettre un avis complet et en toute connaissance à leur sujet (documents transmis tardivement et hors délai, plans erronés, défaut d'avis préalables du médecin de prévention, de l'inspecteur Santé Sécurité au Travail et d'un ergonome, absence de consultation des agents concernés).

Fusion des SPF de Vanves et du pôle enregistrement d'Issy

La direction a décidé la création d'un SPFE à Vanves, par fusion des SPF 1 et 2 de Vanves et du pôle enregistrement d'Issy-les-Moulineaux.

Cette création s'effectuera en deux étapes : le 1er septembre 2017, la création du SPFE par fusion du SPF 2 et du pôle enregistrement d'Issy-les-Moulineaux ; au cours du 1er semestre 2018, fusion de ce SPFE et du SPF 1 de Vanves.

Là encore les services concernés connaissent des difficultés (notamment le SPF1) ; leur fusion ne réglera rien. La réunion des deux SPF aux méthodes de travail très différentes laisse perplexe.

À nos interrogations quant au nombre d'armoires la direction a répondu que 600 mètres linéaires étaient disponibles dans les compactus des SPF.

L'accueil « unique » sera confié à des agents de l'enregistrement, cela veut donc dire des tâches supplémentaires SPF pour ces derniers alors que l'accueil spécifique enregistrement est déjà très chargé.

L'objectif d'une caisse sans numéraire a été réaffirmé (sur la base du « succès » de la caisse sans numéraire de la trésorerie Hauts-de-Seine Habitat).

Le PRD est également impacté par la fusion ; la direction a précisé que le bureau

de 25 m² initialement envisagé pour accueillir 4 A (!) n'en accueillerait que 3, une solution ayant été dégagée pour le 4^{ème}.

Il reste que ce service est éclaté encore plus nettement entre le RDC et le 3^{ème} étage.

Au total cette fusion se traduira par de nouvelles difficultés liées à la charge de

travail, aux déséquilibres entre les SPF et à la perspective d'une polyvalence accrue, sans parler des inévitables charrettes à venir de suppressions d'emplois.

Vote : unanimité contre (CGT, Solidaires, FO, CFDT).

Transfert de la cellule foncière du CDIF au SIP de Suresnes

La direction a exposé son projet de transfert de la cellule foncière du CDIF de Nanterre au SIP de Suresnes. Ce service aura la charge de l'évaluation des locaux d'habitation des communes d'Asnières, Courbevoie, Neuilly, Puteaux et Suresnes.

Elle entend ainsi achever le rapprochement SIP-CDIF sur le département. Tout en « préservant » une cellule foncière spécialisée. La direction a toutefois précisé que, « par devoir de solidarité entre collègues », la cellule foncière pourrait être sollicitée en période d'échéance pour fournir de l'aide à l'équipe du SIP de Suresnes. Et vice versa pour les agents du SIP pour les travaux de la cellule foncière.

La délégation CGT a déclaré que le transfert de cette mission foncière au SIP de Suresnes équivalait à la

déstructuration de la mission. Cela fragilisera également le SIP qui se retrouvera de fait avec trois nouvelles communes à gérer en matière de foncier, en dehors de sa compétence. La délégation a souligné également l'incohérence du projet : la direction affirme ne pas vouloir diluer la mission foncière dans le SIP ; notre délégation a demandé : pourquoi créer une telle cellule en dehors du CDIF actuel et sur un autre site s'il s'agit de conserver et préserver cette spécialisation ? Ce projet éloigne la mission des SPF qui assurent la conservation des actes.

Par conséquent la CGT a voté contre ce projet.

Vote : unanimité contre (CGT, Solidaires, FO, CFDT).

Création d'un PELP à Nanterre

La direction a présenté son projet de création d'un PELP (Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels) qui consiste dans la fusion des cellules des locaux commerciaux des CDIF de Nanterre et de Sèvres, le tout étant installé à Nanterre.

La délégation CGT a fait remarquer que cette restructuration intervenait dans un contexte prévisible d'augmentation très sensible du contentieux en raison de la

révision des valeurs locatives des locaux commerciaux entraînant des augmentations très importantes des bases. De nombreux collègues de Sèvres ne suivront pas la mission : les agents de Nanterre restants vont devoir former les nouveaux arrivants.

Cette restructuration met en danger la mission et les finances des collectivités.

Vote : unanimité contre (CGT, Solidaires, FO, CFDT).

Création d'un PTGC à Nanterre

L'actuelle antenne du CDIF de Sèvres au sein de laquelle travaillent les géomètres sera transférée à Nanterre au sein du PTGC (Pôle de Topographique de gestion Cadastrale). En réponse à notre demande, la direction a précisé que les géomètres transférés de Sèvres conserveraient leur

périmètre d'intervention actuel.

Avec toutes ces opérations le **CDIF pour la partie sud du 92 disparaît** purement et simplement.

Vote : unanimité contre (CGT, Solidaires, FO, CFDT).

Fermeture de la trésorerie de Levallois, fusionnée avec celle de Courbevoie

La direction veut fermer la Trésorerie de Levallois-Perret et regrouper son activité sur la trésorerie de Courbevoie. La direction avance que cette trésorerie est sous le « seuil critique en terme de d'effectif ». Le directeur indique que cette restructuration est de sa propre initiative. La délégation CGT s'est opposée à cette restructuration. Si la trésorerie est aujourd'hui en sous-effectif, c'est du fait de la politique constante de suppression d'emplois organisée par la direction depuis des années. La trésorerie de Courbevoie n'est pas en meilleure situation. **Fusionner deux trésoreries en difficulté ne va pas arranger les conditions de travail des collègues ... Bien au contraire !** En effet, la direction prévoit d'accompagner cette fusion par une suppression de poste ! De plus, les collègues s'inquiètent du transfert des activités complexes de la trésorerie de Levallois. Ils ont raison. De ce point de vue Levallois est une des plus grosses

trésoreries des Hauts-de-Seine, sinon de France !

Cette annonce est grave alors que déjà est engagée la préparation de la fermeture des trésoreries mixtes pour 2018. Alors qu'à la direction de Nanterre se met en place le Service d'Aide au Réseau et que se préparent les transferts des activités des trésoreries communales vers les trésoreries de territoire, créations de la loi Métropole. C'est tout le réseau des trésoreries qui est menacé !

La délégation a demandé l'annulation de la fusion, le pourvoi des postes vacants et les créations de postes nécessaires.

La délégation a de nouveau relayé la demande des collègues de Levallois de pouvoir être mutés vers la trésorerie Hauts-de-Seine Habitat. La direction a confirmé que ce serait le cas pour les collègues qui le souhaiteraient.

Vote : unanimité contre (CGT, Solidaires, FO, CFTD).

Regroupement du PCRP de Sèvres-Saint-Cloud sur Sèvres

Le projet soumis au CTL consiste dans le regroupement de tout le service (actuellement réparti entre Sèvres et Saint-Cloud) au 1er étage à Sèvres. Les élus ont fait remarquer que le service ainsi installé serait coupé en son milieu par une zone de réception du public (accueil et caisse). Ce sujet avait été abordé lors du CHS. Les intervenants, dont le médecin de prévention et l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail, avaient relevé les problèmes posés par cette disposition pour les agents du PCRP amenés inévitablement au quotidien à se

déplacer d'une partie à l'autre du service, que ce soit en terme de confort ou de sécurité. La DG d'ailleurs recommande l'installation séparée de l'accueil du public et des services de gestion. En outre les tensions à l'accueil sont réelles. Rien n'indique qu'elles vont aller décroissant.

La direction s'est engagée à réexaminer avec toutes les parties concernées les conditions d'installation du PCRP regroupé.

Vote : unanimité contre (CGT, Solidaires, FO, CFTD).

Suppression de la 2^{ème} BDV de Sèvres

Nous avons de nouveau affirmé notre désaccord avec la suppression de la 2ème BDV, spécialisée dans le contrôle à l'« international » et **nous avons rappelé l'incompréhension et le sentiment de gâchis exprimés** par les vérificateurs et la responsable de service lors de l'audience collective du 13 décembre. Nous avons fait valoir que la direction affaiblissait le contrôle fiscal au moment où la fraude explose et souligné que la 2ème BDV disparaissait

avant d'avoir réellement eu le temps d'exister (installation dans des locaux spécialement rénovés le 1er septembre 2015).

Nous avons également dénoncé le manque voire l'absence de communication de la direction auprès des agents et RDS concernés.

La direction a fait valoir qu'elle ne faisait que répondre à la DG qui impose que les brigades soient composées a minima de 10 vérificateurs et de réduire le nombre de

brigades existantes.

La direction a déclaré avoir fait le choix de la 2ème BDV, non en fonction des résultats, mais à partir de sa « taille ». Nous avons demandé à la direction de revenir sur sa décision de supprimer la 2ème BDV, ce qu'elle a refusé.

Notre délégation, s'appuyant sur les débats du CHS, est réintervenue pour dénoncer les conditions d'installation des vérificateurs suite au redéploiement sur les différents sites : bureaux à l'écart à Sèvres, bureaux au rez-de-chaussée à Sceaux, à côté de l'accueil, quand le reste de la brigade est installée au 2ème étage, bureaux en lieu et place de l'actuelle salle de détente et de restauration à Boulogne Fessart, cette dernière étant transférée dans un local

aveugle, réduit, sans aération ni équipements. De telles conditions d'installation n'ont pas de précédent ; elles sont rejetées par les agents et font obstacle au fonctionnement normal du service.

À l'issue de la discussion la direction s'est engagée à revoir d'ici septembre pour tous les sites concernés les modalités concrètes d'installation. Cette décision est à mettre à l'actif de la mobilisation des collègues lors de l'audience du 13-12 et du combat acharné mené par l'ensemble des élus syndicaux et agents venus comme experts lors du CHS et du CTL.

Vote : unanimité contre (CGT, Solidaires, FO, CFDT).

Plan emploi 2017 et transfert d'emplois suite à restructurations

29 nouvelles suppressions d'emplois sont décidées au titre de 2017, ce qui portera à 500 le nombre de suppressions intervenues dans les Hauts-de-Seine depuis 2009, année de la fusion.

Nous nous sommes déjà largement exprimés sur ce sujet, notamment dans la

préparation de la grève du 15 novembre et de l'audience collective du 13 décembre. Chacun le comprend, ces 29 nouvelles suppressions sont insupportables.

Vote : unanimité contre (CGT, Solidaires, FO, CFDT).

Questions diverses

Effectifs SIP-SIE Colombes et SIP Asnières.

Nous avons porté à la connaissance de la direction la situation tendue et critique des effectifs du SIE de Colombes et des SIP de Colombes et d'Asnières: postes très majoritairement pourvus par des agents stagiaires, remplacement de titulaires par des EDR, des départs au mouvement de mars et des mutations demandées par de nombreux agents B et C confirmés. Nous avons demandé à la direction de prendre toutes les mesures pour que les agents C du SIP de Colombes partant au mouvement de mars soient remplacés et de prévoir des renforts pour les échéances à venir (campagne IR notamment). Nous avons fait remonter la demande des agents pour que les objectifs en matière de contrôle soient revus très sensiblement à la baisse compte tenu que sur 21 agents C, 13 sont stagiaires et 2 sont des EDR.

Pour le SIE de Colombes, nous avons également réclamé des renforts : là aussi la situation des effectifs est catastrophique et elle fait qu'actuellement 3 B EDR remplacent 3 B titulaires, un contrôleur assure la gestion de 3 communes et s'implique quotidiennement dans la formation d'un collègue B stagiaire. Cette situation n'est plus acceptable.

A Asnières sur Seine, la situation du SIP (assiette et recouvrement) est tout aussi critique. Sur 9 agents d'un secteur d'assiette 7 demandent leur mutation ! L'autre secteur voit le départ d'un agent C confirmé dès février, à cela s'ajoutent 2 demandes de mutation et 2 attentes de résultat aux concours: potentiellement 4 départs d'agents C et 1 départ certain sur 7 agents! L'agent ORDOC part en retraite (remplacement non prévu a priori) et un contrôleur cellule CSP/ ACCUEIL confirmé demande sa mutation.

Là aussi, nous sommes intervenus pour que la direction pourvoie les postes et qu'elle déploie les renforts qui s'imposent.

Face à ce constat accablant dressé par les agents et la CGT lors des HMI et tournées de services qu'elle a menées, la direction n'a pu que concéder que toute la mesure de la situation des effectifs n'avait pas été prise. Elle va prendre l'attache des RDS pour avoir un état des lieux précis «des forces» en présence pour revoir l'attribution des renforts en attendant les arrivées de septembre: en effet a priori aucune arrivée n'est prévue en mars! Il faut agir dès à présent pour que la direction prenne des engagements fermes en matière d'emplois pérennes.

Asnières : une bonbonne de gaz devant le centre pendant une matinée entière

Nous sommes revenus sur les faits qui se sont déroulés au CFP d'Asnières sur Seine et qui touchent à la sécurité des agents et des usagers.

Le 11 janvier 2017, la section CGT est intervenue auprès de la direction pour lui signaler la présence d'une bonbonne de gaz depuis le début de la matinée devant le centre et pour porter à sa connaissance que les services de la police municipale n'étaient pas intervenus malgré la demande faite par l'encadrement dès 7h45 et les relances faites auprès du gestionnaire de site par le correspondant local de la CGT Finances Publiques.

La direction nous a alors répondu qu'elle prenait l'attache du responsable de la Police municipale pour obtenir des explications sur cette carence en matière d'intervention et que la division BIL serait saisie pour enquête.

La bonbonne de gaz a finalement été enlevée vers midi par un passant!

Lors de ce CTL nous sommes revenus sur cette situation invraisemblable.

Nous avons rappelé les faits de décembre 2016 (colis suspect) et les antécédents (tirs de carabine et jets de pierres sur les fenêtres du SIE, incendie d'une poubelle devant le centre) pour dénoncer les trop nombreuses menaces et incivilités subies par les agents notamment lors des missions

d'accueil.

La direction nous a répondu qu'elle avait contacté la police municipale et que cette dernière ne retrouvait pas la demande d'intervention faite le 11/01/2017. La direction nous a également indiqué qu'elle n'avait pas eu connaissance de la présence de cette bonbonne et de la demande faite auprès de la police municipale. Elle nous a aussi indiqué que pour ces situations, un mode opératoire imposait aux gestionnaires de site de prévenir immédiatement la police nationale et d'informer la direction. La direction n'a donc été informée que par la seule intervention de la CGT de la présence de cette bonbonne de gaz et de la carence concernant une intervention. Elle a remercié notre section d'avoir porté à sa connaissance ces faits graves. Elle va tenir une réunion des gestionnaires de site très prochainement pour leur rappeler les procédures à respecter pour garantir la sécurité des agents et des usagers.

La section CGT a demandé à la direction que toutes les mesures soient prises afin que la sécurité des agents soit garantie et pour qu'une situation comme celle-ci ne se reproduise plus.

Suppression du SIE de La Défense à Nanterre

Ainsi qu'il ressort des documents transmis au CTL la suppression de ce service envisagée il y a quelques mois pour 2017 n'est plus à l'ordre du jour immédiat. La direction a expliqué que cela était dû à la nécessité rappelée par la DG de maintenir les « SIE centralisateurs » dont ce SIE fait partie.

Nettoyage du local de la caisse à Nanterre

Nous avons rappelé l'engagement de la direction à ce sujet lors de l'audience du 13 décembre. La direction a assuré que le nécessaire serait fait.

Agents techniques

La délégation CGT a présenté la demande des collègues agents techniques d'être reçus par la direction. Accord de cette dernière.

Travaux sur les ascenseurs du CAD et attentes

Notre délégation a fait état des attentes longues aux ascenseurs du CAD suite aux travaux en cours sur 2 ascenseurs. Travaux qui vont se prolonger tout au long de l'année. Elle a réitéré sa demande d'installer des pointeuses en bas d'immeuble comme pour les agents de la Préfecture.

La direction a annoncé qu'elle allait se rapprocher des services de la préfecture pour évaluer la faisabilité de cette

demande.

Chariot pour le transport des pièces à la trésorerie de Colombes

La délégation s'est félicitée que cette demande ait abouti fin décembre. Elle a toutefois regretté que la solidité du chariot ne soit pas en rapport avec la tâche qui lui a été attribuée. Nous avons donc insisté pour que le chariot en plastique livré soit remplacé par un modèle adéquat.

Les élus et conseillers techniques CGT : Philippe Geoffre, Olivier Nau, Dominique Teixeira, Luc Benoit, Benoit Rogues.

Bulletin d'adhésion

Pour la satisfaction de nos revendications, organisons-nous !

SECTION :

.....

- Actif Stagiaire
 Retraité

Je souhaite m'abonner à :

- la Nouvelle Vie Ouvrière*

Facultatif

> Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT
(secteur Cadres & Techniciens)

- OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

NOM :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : Grade :

Echelon :

Filière fiscale Filière publique

Adresse administrative :

.....

.....

.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative :

Adresse personnelle (préciser) :

.....